ARRÊTÉ n°2026/041/ 0001

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction du CTM
D-2512-007265

Objet : Réouverture de l'accès aux pelouses des stades de Vauvert et Gallician :
Barthès, Pradille, Charray, Radelyevitch, Pierre Lucas et Yves Pascal.

ARRÊTE

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales dans son article L2213-4,

CONSIDERANT que l'ensemble des conditions sont réunies pour permettre la réouverture de l'accès aux pelouses des stades : Barthès, Pradille, Charray, Radelyevitch, Pierre Lucas et Yves Pascal,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du vendredi 2 janvier 2026, l'accès aux pelouses **des stades de Vauvert et Gallician : Barthès, Pradille, Charray, Radelyevitch, Pierre Lucas et Yves Pascal**, sera réouvert.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services veillera à la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le - 5 JAN. 2026
pour le maire,

l'adjointe déléguée à la voirie,

MAIRIE DE VAUVERT GARD

Annick CHOPARD

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- ~~*son dépôt en préfecture le*~~.....
- ~~*sa notification le*~~.....
- *sa publication le*.....- 5 JAN. 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....
Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier